

Commune
de
MISSY SUR AISNE
02880

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

2 juin 2017

Date d'affichage du compte rendu

15 juin 2017

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

VOTANTS : 14

D/ 2017-29

OBJET :

**PLU
Approbation**

**après enquête
publique**

L'an deux mil dix-sept, lundi 12 juin, 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MISSY sur AISNE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de M. Claude MADIOT, Maire.

Présents : Didier AOSMAN, I. BROIGNIEZ, M.G. CHARPENTIER, J.B COUPY, Dominique LECOMTE, Corinne LEDOUX, Jean-Pierre MARTINIE, Richard MOREAU, Christophe POTIER, E. QUENNESSON, et Martin WIBAUX.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Sandrine SANTINI et M. Jean-Pierre HECQUET
Madame Sandrine SANTINI donne pouvoir à Mme M.G. CHARPENTIER, adjointe au Maire.

Monsieur Jean-Pierre HECQUET donne pouvoir à J.B COUPY, conseiller

Absente excusée : Mme M. PINTO,

Madame M.G. CHARPENTIER a été élue secrétaire.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite ALUR, l'ordonnance du 23 septembre 2015 et le décret du 28 décembre 2015 ;
- Vu le nouveau code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- Vu la délibération en date du 7 septembre 2015 ayant prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu la délibération en date du 17 octobre 2016 décidant de réviser le PLU sous le régime des nouvelles dispositions du code de l'urbanisme en vigueur au 1er janvier 2016.
- Vu la délibération en date du 17 octobre 2016 ayant arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu les avis des personnes publiques associées et consultées,
- Vu l'arrêté municipal en date du 14 mars 2017 soumettant à enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le conseil municipal ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;
- Vu la délibération en date du 12/06/2017 le projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que les résultats de l'enquête publique nécessitent quelques modifications mineures du projet le Plan Local d'Urbanisme;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à, l'unanimité,

- décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'au siège de la Direction Départementale des Territoires à LAON.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
C. MADIOT

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS  
14 JUIN 2017

